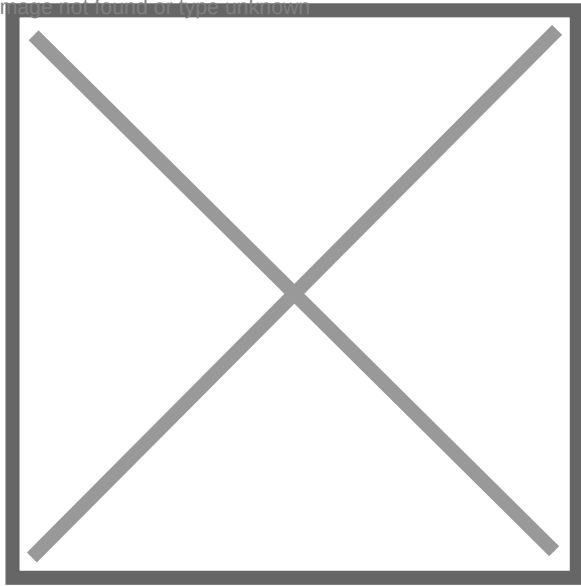


Image not found or type unknown



Demandes d'informations en urgence

Par **gege**, le **14/09/2009** à **23:09**

Bonjour,rnrnJe suis mauricienne et mon amie est francaise.J'aurais plusieurs questions.Tout d'abord,en possession d'un visa long sejour,estce obligatoire de trouve un boulot avant d'arriver en france? Deuxio:le visa long sejour peut etre attribue a un visiteur,pour cela quels sont les documents necessaires pour obtenir ce visa et une fois sur place,si je trouve du boulot,quelles sont les procedures a suivre et dans quel delai?Merci de me repondre,de vivre loin de celle qu'on aime c'est dur mais on garde espoir.En passant je suis charge de qualite en centre d'appels depuis 7ans et si jamais quelqu'un recrute,n'hesitez pas a me contacter.Je serais interessee pour la region de poitiers et ses alentours.Merci de me repondre.A bientot

Par **anais16**, le **27/09/2009** à **18:06**

Bonjour,rnrnLe visa long séjour "salarié" n'est délivré qu'à l'étranger dont la procédure d'introduction de travailleur étranger a aboutie favorablement. Cela suppose donc un employeur en france qui a fait les démarches à la ddtefp et dont le dossier a été accepté. Le consulat délivre ensuite ce visa.rnrnUne fois en France, sans ce visa long séjour, il n'est pas possible d'obtenir un titre de séjour de salarié.